

901333 du 5 Décembre 1990

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-:--:-

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

-:--:-

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

-:--:-

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

-:--:-

// DECRET N° /MTSS/DGFP/DGPCP

Portant versement, reclassement et
nomination de Monsieur MAVOUNGOU
(Jean Sylvain), Instituteur de 4^e
échelon des cadres de la catégorie
B hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général
des fonctionnaires ;

D.G.B. d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement
A, B, C, D) des fonctionnaires ;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les Conditions
commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire ;

(/u le décret n°61/143 du 27 Juin 1961 portant le statut com-
mun des cadres du personnel diplomatique et consulaire ;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchie des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février
1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires ;

D.C.F. (/u le décret n°67/50/FP-B du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements
notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n°73/143/FP du 24 Avril 1973 fixant les modali-
tés de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°89/631 du 7 Août 1989 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n°90/513 du 1 Septembre 1990 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°90/514 du 1 Septembre 1990 portant organisation
des Intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°90/726 DU 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des
situations administratives ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°698/MTSS/DGPCE du 18 Mars 1987 autorisant
certains fonctionnaires des Services Sociaux (Santé et Enseignement) à
suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti de Brazzavil-
le en tête NTHOMBO Jean Jacques (Régularisation)

(/u le décret 090/581 du 18 Octobre 1990 Organisant l'inté-
rim du Premier Ministre

(/u le décret 090/581 du 18 Octobre 1990 Organisant l'inté-
rim du Premier Ministre

(/u le décret 090/581 du 18 Octobre 1990 Organisant l'inté-
rim du Premier Ministre

(/u le décret 090/581 du 18 Octobre 1990 Organisant l'inté-
rim du Premier Ministre

(/u le décret 090/581 du 18 Octobre 1990 Organisant l'inté-
rim du Premier Ministre

✓/u l'arrêté n°1212/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SAV du 7 Mars 1989 portant promotion à trente (30) mois et trois (3) ans au titre de l'année 1987 de certains Instituteurs des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête MANDOMBI Edouard ;

✓/u l'acte n°83/062/PCT/BP/DIE/ESP du 14 Décembre 1983 portant création du diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques ;

✓/u la décision n°84/183/PCT/CC/BP/SCC/ESP du 27 Octobre 1984 portant admission au concours d'entrée à l'Ecole Supérieure du Parti au titre de l'année académique 1984-1985 ;

✓/u la lettre n°702/MEFA/DG/DPAA/SP.B3 du 13 Avril 1990 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'intéressé ;

() E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°61/143/FP du 27 Juin 1961 ET 73/143/FP du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MAVOUNGOU Jean Sylvain, Instituteur de 4° échelon indice 760 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service au Département des Relations Extérieures du Parti à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et politiques (DESSSP) option : Relations Internationales ; session de Juillet 1989 délivré par l'Ecole Supérieure du Parti à Brazzaville, est versé dans les cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire, reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères de 1° échelon indice 790 ACC = Néant.-

ARTICLE 2 : Le présent décret ~~qui~~ prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 20 Novembre 1989, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au JORPC et Communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 5 Décembre 1990

• Par Le Premier Ministre, par intérim,
Le Ministre du Travail et de
la Sécurité Sociale

Pierre MOUSSA

Jeanne D A M B E N D Z E T .-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGFP/DGPCE 3
- DGFP/DRFP 1
- DGB 3
- DCF 2
- MEFA/DPAA 2
- SGG/BC 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1